

**ECHAFAUDAGE 95**

Pose d'échafaudage toutes difficultés

2, Rue Ernest Renan

95320 SAINT-LEU-LA-FORÊT

Tél.: 01.39.32.15.29 – Fax: 01.39.32.15.29

06.62.53.75.72

## Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé

### PPS PPS

Chantier Maison centrale de Poissy  
17 rue de l'Abbaye  
78300 Poissy.

#### Travaux de pose d'échafaudage pour la réfection du clocher

Réalisé en prestation de service pour le compte de :

**PPC BAT**

4 square de l' Horloge

Vitry Sur Seine 94400

# SOMMAIRE

---

## A. Première partie : Renseignements généraux

### 1. Renseignements administratifs

#### a) Renseignement concernant l'opération

- (1) Désignation de l'opération
- (2) Adresse du chantier
- (3) Coordonnées des intervenants sur le chantier
- (4) Organismes officiels de Prévention

#### b) Renseignement concernant l'entreprise

- (1) Raison sociale
- (2) Travaux effectués pour le compte de
- (3) Nature des travaux
- (4) Caractéristique du matériel utilisé
- (5) Début des travaux
- (6) Durée des travaux
- (7) Horaire de travail
- (8) Effectifs prévisibles du personnel
- (9) Nom et qualités des techniciens chargés de l'exécution des travaux
- (10) Nom et qualités de la personne chargée de la sécurité des salariés sur le chantier

#### c) Renseignement concernant les organismes officiels de préventions de JFP protections

- (1) Directions Départemental du travail et de l'emploi
- (2) CRAMIF
- (3) OPPBTP
- (4) Médecine du travail

### 2. Renseignement concernant l'organisation du chantier

#### a) Dispositions en matière de secours et d'évacuation des personnels de chantier

- (1) Appels en cas d'urgences
- (2) Procédures à respecter
- (3) Premiers soins

#### b) Mesures prises pour assurer l'hygiène des personnels de chantiers

- (1) Locaux, vestiaires, sanitaires

## B. Deuxième partie

### 1. Mesures de sécurité applicables aux interventions de l'entreprise sur le chantier

#### a) Mesures prises pour prévenir les risques de l'entreprise sur le chantier

- (1) Mesures arrêtées par l'entreprise pour prévenir les risques générés par les autres entreprises des chantiers
- (2) Mesures arrêtées par l'entreprise pour s'adapter aux contraintes liées à l'environnement du chantier
- (3) Méthodologie de pose
- (4) PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## A. Première partie : Renseignements généraux

### 1. Renseignements administratifs

#### a) Renseignement concernant l'opération

- (1) Désignation de l'opération  
Réfection d'étanchéité
- (2) Adresse du chantier  
57 RUE DU BAS D'IGNY  
91430 IGNY
- (3) Coordonnées des intervenants sur le chantier

Maître d'ouvrage MARCHES DE TRAVAUX DIR INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS 3 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC 94260 FRESNES TEL : 01 46 15 91 83

Inspection du travail DIRECCTE UC1 - 48, avenue de la République 78200 Mantes-la-Jolie TEL : 01 30 63 70 59

CRAM CRAMIF 13, rue Emile et Charles Pathé - Immeuble Proxima - CS 90288 78280 GUYANCOURT TEL : 01 44 65 79 40

OPPBTP OPPBTP 1, rue Heyrault 92660 Boulogne-Billancourt



- (4) Organismes officiels de Prévention

#### **MEDECINE DU TRAVAIL**

APMT/BTP/RP  
110 Rue du Général Leclerc  
92340 Bourg-la-Reine

**EDF**  
08 10 33 31 95

#### **SAMU**

28 Rue blanches  
75009 paris  
Tel 15 ou 112

**GDF**  
08 10 43 31 95

#### **Sapeur pompiers**

Tel 18 ou 112

**Eaux potables**  
Tel 01 34 25 30 30

**Services météorologiques**  
Tel 08 92 68 02 95

**b) Renseignement concernant l'entreprise**

(1) Raison sociale

**Echafaudage95**

2 rue Ernest Renan  
95320 st leu la foret

**Mr Alexandre Penon**

Tel 0662537572

Tel0139321529

(2) Travaux effectués pour le compte de

**PPC BA**

**4 square de l' Horloge**

**Vitry Sur Seine 94400**

(1) Nature des travaux

Mise en place d'échafaudage pour la refection du clocher

(2) Caractéristique du matériel utilise

Echafaudage COMABI R200 Progress

Amarrages autour des fermes des charpentes de la toitures

Port de l'ensemble des protections individuelles

(3) Début des travaux

1 juillet

(4) Durée des travaux

1 mois

(5) Horaire de travail

Suivant ouverture du chantier

(6) Effectif prévisible du personnel

2 à 4 techniciens

(7) Nom et qualités des techniciens charges de l'exécution des travaux

Frédéric Lemoigne	Réception des échafaudages
Sambaly Cissoko	Chef d'équipe monteur
Gomez Gilberto	Monteur
Penon lucas	aide monteur

(8) Nom et qualité de la personne chargée de la sécurité des salaries sur le chantier

Mr Penon Alexandre Gérant 0662537572

**c) Renseignement concernant les organismes officiels de prévention de JFP protection**

(1) Directions Départemental du travail et de l'emploi

Inspection du Travail : D.D.T.

Immeuble Atrium –

3 Blvd de l'Oise –

95014 CERGY PONTOISE cedex

Tél : 01 34 35 49 05 Fax : 01 34 22 13 62

(2) CRAMIF

C.R.A.M.

17/19 avenue des Flandres –

75954 PARIS cedex 19

Tél : 01 40 05 32 64 Fax : 01 34 24 13 15

(3) OPPBTP

O.P.P.B.T.P. :

Adresse : 1 rue des Mazieres – 91000 EVRY

Tél : 01 71 63 70 00 Fax : 01 71 63 70 01

(4) Médecine du travail

APST BTP RP

BP 1 - 92340 - BOURG LA REINE

Tél : 01.46.83.83.83 - Fax : 08.05.63.24.20

**2. Renseignement concernant l'organisation du chantier**

**a) Dispositions en matière de secours et d'évacuation des personnels de chantier**

(1) Appel en cas d'urgence

Police 17 ou 112

Pompiers 18ou 112

SAMU 15ou 112

Nos chefs de chantiers sont munis de portable

(2) Procédures à respecter

**PREMIERS SECOURS AUX ACCIDENTES**

*La conduite à tenir, en cas d'accident, se référer à la formation sécurité définie à l'article l231-3-1 modifié par la loi91-1414du 31/12/1991*

Appeler les pompiers en composant le 18

Appeler le SAMU en composant le 15

- Signaler le lieu de l'accident
- Signaler le nombre de victimes
- Signaler les circonstances de l'accident
- Signaler la nature des lésions
- Eviter de déplacer le blessé, sauf en cas de nécessité absolue
- Protéger la victime
- Diriger les secours dès l'entrée du chantier jusqu'au lieu de l'accident, en dégageant les accès si besoin.

- Ne pas raccrocher le téléphone en premier

### (3) Premiers soins

*Trousse de secours mise à la disposition du personnel dans le véhicule*

## SOINS D'URGENCE

Si corps étrangers ou projection dans les yeux

- Ne pas utiliser de collyre.
- Nettoyer soit :
  - au DACRYOSERUM
  - à grande eau pendant 1/4 d'heure puis vous adresser à un ophtalmologue

En cas de brûlure

- Ne pas utiliser de coton hydrophile, mais des compresses stériles.
- Se renseigner de la mise à jour de la vaccination antitétanique (toujours avoir la carte dans le portefeuille)
- Si brûlure 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> degrés sans plaie (BIAFINE émulsion) :
- Appliquer en couches épaisses et successives de la BIAFINE.
- Faire pénétrer la dernière couche par un léger massage.

Ceci sur **PLAIE PROPRE**

- Si brûlure avec plaie :
- Lavage avec du sérum physiologique
  - Appliquer de la bio gaze,
  - Consulter l'hôpital.

Saignement de nez

- COALGAN : mèches dans les narines + compression modérée.  
**Ne pas pencher la tête en arrière.**

Contusion sans plaie

- Appliquer pommade résolutive à l'arnica (jamais sur une plaie)
- Adresser au médecin de toute façon selon la gravité.
- Se renseigner de la mise à jour de la vaccination antitétanique (toujours avoir la carte dans le portefeuille).

En cas de plaie superficielle

- Nettoyer avec du MERCYRL (Le versé sur compresses stériles).
- Ne jamais utiliser deux antiseptiques différents sur une même plaie (la combinaison des deux produits iodés (Bétadine) et mercurés (Mercyl) creuse les plaies).
- Puis appliquer de la BETADINE ou de l'EOSINE sur la plaie.
- Laisser sécher à l'air libre quelques instants.
- Ensuite si travail en atmosphère empoussiérée, mettre sur la plaie une compresse stérile sèche maintenue par du sparadrap.
- REFAIRE LE PANSEMENT TROIS FOIS PAR JOUR selon l'état du pansement et mettre un doigtier en cuir pour protéger le doigt contre la poussière et les chocs.

EN HIVER

**Surtout porter des gants**

En cas de gerçures ou de main sèche :

- Mettre de la crème NEUTROGENA par exemple (en pharmacie) matin et soir.

- Ne pas mettre de crème NIVEA ni Dermophyle indien car problèmes d'allergies.

## QUELQUES CONSEILS EN CAS D'ACCIDENTS

PAS DE GARROT	UN PANSEMENT COMPRESSIF
PAS DE COTON	DES COMPRESSES STERILES
PAS DE MERCUCROCHROME	DE L'AMONIUM QUATERNNAIRE
PAS D'ANTIBIOTIQUES	DES ANTALGIQUES
NI ALCOOL, NI CAFE	A JEUN EN CAS D'ANESTHESIE

### EN CAS DE SECTION COMPLETE

SOS MAIN – Clinique de la Montagne Courbevoie 01 47 89 46 36

SEGMENT AMPUTE DANS UN SAC PLASTIQUE

Le sac fermé (contenant le segment) est posé sur la glace.

Se procurer de la glace dans n'importe quel établissement de restauration

### **b) Mesures prises pour assurer l'hygiène des personnels de chantiers**

- (1) Locaux, vestiaires, sanitaires

## B. Deuxième partie

### 1. Mesures de sécurité applicables aux interventions de l'entreprise sur le chantier

- (1) Mesures arrêtées par l'entreprise pour prévenir les risques générés par les autres entreprises du chantier

Respect des consignes de sécurité et de circulation du chantier

- (2) Mesures arrêtées par l'entreprise pour s'adapter aux contraintes liées à l'environnement du chantier

Respect des consignes de sécurité et de circulation du chantier

- (3) Méthodologie de pose

L 'échafaudage sera monté suivant la notice de montage du fabricant pour le COMABI R200 PROGRESS

- (4) PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Travaux et dispositions envers les risques propres à l'entreprise.

PRESTATIONS	RISQUES	PREVENTIONS
Manutentions	Chutes d'objets troubles musculeux squelettiques tms Collisions Pincement	Port du casque obligatoire Port de gants Port de chaussures de sécurité Respect des sens de circulation prévue Accès balises Zones de circulation aménagées
PRESTATIONS	RISQUES	PREVENTIONS

Amené et déchargeement des matériaux - matériels	Petites blessures corporelles. Chutes de matériaux – matériels musculeux squelettiques tms	Port de protections individuelles Dégagement des accès, Nettoyage de la zone de déchargement. Vérification réglementaire du matériel Signalisation Zone de stockage clôturé
Accès aux immeubles	Chutes d'objets	Port du casque obligatoire
Passages sous échafaudages	Chutes d'objets	Port du casque obligatoire

**NOTA :**

Toutes les personnes utilisant les échafaudages sont tenues de respecter les normes de sécurité en vigueur.

## **Consignes relatives au personnel**

### **Le personnel doit se conformer**

- .Aux règles de sécurité individuelles et collectives**
- .Au respect du règlement intérieur de l'entreprise**
- .Au respect du règlement de chantier**
- .A l'utilisation des accès, des zones de stockage et de manutention**
- .Au consignes du PPSPS**

**Le non –respect de ces obligations entraînerait des mesures coercitives à l'encontre du contrevenant.**

**Tous défauts de fonctionnement, en cours de chantiers, du matériel de pose ou de sécurité devront être signalés au chargé d'affaire pour action.**

**Fait à Saint Leu La Forêt  
Le 27/06/2020**

**Alexandre PENON  
Gérant**

